

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 FEVRIER 2016**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le neuf février deux mille seize à dix-neuf heures dans la salle des fêtes du groupe scolaire Albert Garnier, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS (23 membres) : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Bernadette MONNIER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Benoît HERR, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur François JACQUET, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES (9 membres) :

Madame Frédérique COLAS, pouvoir à Madame Laurence MARCHAND
Monsieur Yann CHANDIVERT, pouvoir à Madame Sylvie CHEVALLIER
Madame Olivia LAWSON-PLACCA, pouvoir à Madame Françoise DEPARDON
Madame Ludivine DUFOUR, pouvoir à Madame Ginette BERTRAND
Monsieur Yves BONNET, pouvoir à Monsieur Yves GENTY
Monsieur Ulrich DUCROT, pouvoir à Monsieur Nicolas SORET
Madame Gaëlle LASSUCE, pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ
Monsieur Nicolas DEILLER, pouvoir à Madame Emilie LAFORGE
Madame Céline FOUQUEREAU, pouvoir à Monsieur François JACQUET

ABSENT (1 membre) :

Madame Corinne BALLANTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- D150/2015 : Mise à disposition de locaux à l'association nationale de prévention en addictologie et en alcoologie de l'Yonne
- D151/2015 : Prêt de la Caisse d'Epargne de 750 000 €
- D152/2015 : Prêt de la Caisse d'Epargne de 200 000 €
- D153/2015 : MAPA MA1535B - aménagement des bureaux de la cité administrative
- D1/2016 : Mise à disposition de locaux pour le CIDFF
- D2/2016 : Avenant de prolongation au bail locatif au profit de la CCJ
- D3/2016 : Venue cirque Medrano
- D4/2016 : Mise à disposition de locaux pour le SPIP
- D5/2016 : Mise à disposition gratuite de locaux au centre hospitalier de Sens
- D6/2016 : MAPA - MA1535 Progiciel finances et ressources humaines - alignement sur le référentiel YCSP SIRH et passage en mode SAAS
- D7/2016 : Renouvellement de la convention de mise à disposition du stand de tir semi-ouvert au club de tir Joigny-Vauretor
- D8/2016 : Vœux du maire aux personnalités et personnel
- D9/2016 : Projection film "ceci est mon corps"
- D10/2016 : MA 1543- location et maintenance de photocopieurs pour les écoles de Joigny
- D11/2016 : Séminaire des élus - octobre 2015
- D12/2016 : Séminaires des élus 2016
- D13/2016 : Modification du montant des frais de chauffage et de chauffage au m² dans les logements de fonction pour les agents logés par nécessité absolue de service
- D14/2016 : Mise à disposition de locaux à l'ADAVIRS
- D15/2016 : Mise à disposition des locaux de la mission locale

- D16/2016 : Mise à disposition des locaux pour CITHY cap emploi
- D17/2016 : Mise à disposition d'équipement sportif à l'AMJ
- D18/2016 : Mise à disposition de locaux pour la CAF
- D19/2016 : Missions Béatrice Kerfa, service animation du patrimoine
- D20/2016 : Convention d'objectifs avec l'office de tourisme

c. Point des travaux

➤ Bâtiments

Aménagement du bâtiment n°2 ancien site militaire

Les travaux de menuiseries, ainsi que les doublages sont en cours de réalisation.

Consolidation de l'immeuble 39 rue Gabriel Cortel

Les travaux de gros œuvre se poursuivent.

En cours également les travaux de couverture et charpente.

Aménagement des bureaux de la cité administrative (ex CCAS et ex ATR)

Les travaux de démolition ont été réalisés.

Les travaux de maçonnerie et d'électricité sont en cours.

d. Travaux par ErDF

Pour améliorer la qualité de la fourniture d'électricité, des travaux réalisés par ERDF relatifs au remplacement de câbles haute tension entre le poste rue Saint-Jacques (derrière l'école de danse) et le poste Palais (place du palais de Justice) débiteront le **22 février prochain**. Ils devraient s'achever, sauf complications, à la fin du mois de mars.

Il s'agit de remplacer des anciens câbles de type « papier ».

Une tranchée sera donc ouverte dans les rues suivantes :

- Rue Saint-Jacques ;
- Boulevard du Nord ;
- Boulevard Lesire Lacam ;
- Ruelle entre boulevard Lesire Lacam et rue Jacques d'Auxerre ;
- Traversée de la rue Jacques d'Auxerre ;
- Place du palais de Justice.

La rue Saint-Jacques sera fermée à la circulation entre la rue Neuve et le boulevard du Nord pendant une semaine, en principe du lundi 22 au vendredi 26 février 2016 inclus.

e. Point sur les dossiers communautaires par Monsieur Nicolas Soret

ORDRE DU JOUR

FIN-1-2016. Budget primitif 2016 - ville

VU le projet de budget primitif pour la ville pour l'exercice 2016 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 306 511,00 €	4 306 511,00 €
FONCTIONNEMENT	11 980 809,00 €	11 980 809,00 €
TOTAL	16 287 320,00 €	16 287 320,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

CONSIDERANT que ce projet de budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes et au centre communal d'action sociale de Joigny, ainsi que le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe de la forêt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine

Conseil Municipal du 9 février 2016

DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la ville de Joigny pour l'exercice 2016 tel qu'il est présenté,

APPROUVE les subventions d'équilibre 2016 aux budgets annexes comme suit :

- budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage : 63 800 €

- budget annexe du camping : 26 140 €

- budget annexe du conservatoire : 252 313 €

- budget annexe du CRSD : 76 625 €

- budget annexe de la restauration scolaire : 225 900 €

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de 432 167 € pour l'année 2016 au centre communal d'action sociale de la ville de Joigny,

APPROUVE le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe de la forêt pour un montant de 84 550 € au titre de l'année 2016.

FIN-2-2016. Budget primitif 2016 - eau

VU le budget primitif 2016 du service de l'eau de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	341 000,00 €	341 000,00 €
FONCTIONNEMENT	1 766 000,00 €	1 766 000,00 €
TOTAL	2 107 000,00 €	2 107 000,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'eau de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-3-2016. Budget primitif 2016 – assainissement

VU le budget primitif 2016 du service de l'assainissement de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 898 000,00 €	1 898 000,00 €
FONCTIONNEMENT	1 282 000,00 €	1 282 000,00 €
TOTAL	3 180 000,00 €	3 180 000,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'assainissement de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-4-2016. Budget primitif 2016 – CRSD et ex-28^e groupe géographique

VU le budget primitif 2016 du CRSD et de l'ex-28^e groupe géographique de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	835 300,00 €	835 300,00 €
FONCTIONNEMENT	644 625,00 €	644 625,00 €

TOTAL	1 479 925,00 €	1 479 925,00 €
-------	----------------	----------------

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du CRSD et de l'ex-28^e groupe géographique de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-5-2016. Budget primitif 2016 – camping

VU le budget primitif 2016 du camping de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	57 500,00 €	57 500,00 €
FONCTIONNEMENT	52 840,00 €	52 840,00 €
TOTAL	110 340,00 €	110 340,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du camping de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-6-2016. Budget primitif 2016 – conservatoire et spectacles vivants

VU le budget primitif 2016 du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €
FONCTIONNEMENT	383 601,00 €	383 601,00 €
TOTAL	390 601,00 €	390 601,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-7-2016. Budget primitif 2016 – forêt communale

VU le budget primitif 2016 de la forêt communale de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	96 000,00 €	96 000,00 €
FONCTIONNEMENT	111 250,00 €	111 250,00 €
TOTAL	207 250,00 €	207 250,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la forêt communale de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-8-2016. Budget primitif 2016 – restauration scolaire et accueil périscolaire

VU le budget primitif 2016 du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	200,00 €	200,00 €
FONCTIONNEMENT	343 900,00 €	343 900,00 €
TOTAL	344 100,00 €	344 100,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-9-2016. Budget primitif 2016 – aire d'accueil des gens du voyage

VU le budget primitif 2016 de l'aire d'accueil des gens du voyage de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 100,00 €	20 100,00 €
FONCTIONNEMENT	120 800,00 €	120 800,00 €
TOTAL	140 900,00 €	140 900,00 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 décembre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 28 janvier 2016,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de l'aire d'accueil des gens du voyage de la ville de Joigny de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

FIN-10-2016. Vote des taux des 3 taxes locales pour l'année 2016

VU l'article 1639 A du Code général des impôts,

CONSIDERANT que le budget principal de la ville pour l'année 2016 s'établit en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 11 980 809 € et pour l'investissement à 4 306 511 €,

VU la nécessité d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties afin de parvenir à l'équilibre de ce budget,

VU les taux actuels des taxes locales :

- taxe d'habitation : 13,44 %

- taxe sur le foncier bâti : 20,13 %

- taxe sur le foncier non bâti : 58,08 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID,

Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

DECIDE de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 58,08 %,

FIXE les taux des taxes d'habitation et sur le foncier bâti comme suit :

- taxe d'habitation : 14,64 %

- taxe sur le foncier bâti : 21,93 %.

FIN-11-2016. Révision du montant de l'autorisation de programme pour l'aménagement d'un pôle de formation dans les locaux de l'ancien site militaire

VU la délibération du 10 février 2012, par laquelle le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme concernant l'aménagement d'un pôle de formation dans les locaux de l'ancien site militaire pour un montant de 700 000 € HT,

VU la délibération du 16 mars 2015, par laquelle le conseil municipal a révisé cette autorisation de programme, portant ainsi son montant à 800 000 € HT,

CONSIDERANT qu'il convient de terminer complètement l'aménagement du pôle de formation pour un montant de travaux supplémentaires estimés à 165 300 € HT,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de réviser l'autorisation de programme correspondante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter le montant de l'autorisation de programme pour l'aménagement du pôle de formation à 965 300 € HT,

AFFECTE 165 300 € de crédits de travaux inscrits au budget primitif 2016 du budget annexe CRSD, aux travaux complémentaires dans le pôle de formation (crédits de paiement).

FIN-12-2016. Révision du montant de l'autorisation de programme pour l'aménagement du bâtiment n°2 de l'ancien site militaire

VU la délibération du 19 décembre 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme pour la réhabilitation du bâtiment n° 2 de l'ancien site militaire d'un montant de 1 340 000 € TTC,

VU la délibération du 10 avril 2013, par laquelle le conseil municipal a approuvé la révision de cette autorisation de programme et fixé le montant à 1 595 000 € TTC,

VU la délibération du 22 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a révisé cette autorisation de programme, portant ainsi son montant à 1 920 000 € TTC,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte le coût du renforcement de la toiture au-dessus du cinéma, l'aménagement d'un foyer-salle de réunions attenante à la salle de cinéma, ainsi que les révisions de prix, pour un montant supplémentaire de 195 000 €,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de réviser l'autorisation de programme correspondante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

DECIDE de porter le montant de l'autorisation de programme pour l'aménagement du bâtiment n°2 de l'ancien site militaire à 2 115 000 €,

AFFECTE 195 000 € de crédits de travaux inscrits au budget primitif 2016 du budget annexe CRSD, aux travaux complémentaires dans le bâtiment n°2 de l'ancien site militaire (crédits de paiement).

FIN-13-2016. Attribution des subventions pour l'année 2016

VU la délibération du conseil municipal du 9 février 2016 approuvant le budget primitif pour 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

DECIDE d'accorder aux associations suivantes une subvention municipale tel qu'indiqué ci-dessous :

THEMES		ASSOCIATIONS	Montant en €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	1	Amicale des personnels de formations géographiques militaires	500
	2	FNACA Comité de Joigny	300
	3	amicale Groupement Jovinien Bayard	2000
	4	Médaillés militaires 368 ^{ème} Section	200
	5	Souvenir Français Joigny	400
	SOUS-TOTAL		
SPORT JEUNESSE	1	Les Aventuriers + Association de la Madeleine	68000
	2	Club canin de Joigny	500
	3	Union Sportive de Joigny	187000
	SOUS-TOTAL		
CULTURE LOISIRS	1	AACOR (Ensemble Choral)	1800
	2	Chanter c'est si bon	200
	3	ACEJ	2000
	4	Atelier photos passion Joigny	800
	5	groupe Aéromodélisme maillotin	400
	6	Amis des orgues de Joigny	800
	7	La France noire	200
	8	Amis maison Cantoisel	1000
	9	Chapos voyageurs	5000
	10	Ride +	800
	11	Commune libre de St André	1000
	12	Energie Danse	200
	13	Guit'art	300
	14	Harmonie de Joigny	2600
	15	Joigny accueil ville française	1100
	16	Joigny Randos	500
	17	Joyeux Maillotins	1600
	18	Panoramic	4000
	19	Saudades du Portugal	600
SOUS - TOTAL			24900

ECONOMIE	1	Cœur de Joigny	18000
	2	Tourisme, terroir et développement	500
	SOUS-TOTAL		18500
JUMELAGES	1	Amis des Joigny	800
	2	Cercle franco- allemand	1800
	3	Cercle franco- américain	800
	4	Cercle amitié franco- anglais	1800
	5	Comité franco- italien CEFIJA	1500
	6	Joigny Baobab	2000
SOUS-TOTAL		8700	
ENVIRONNEMENT	1	Alopias	200
	2	Vivre ensemble à Epizy	200
	3	Collectif des 3 Vallées C3V	500
SOUS- TOTAL		900	
EDUCATION	1	Amicale Saint-Jacques Ste-Thérèse	500
	2	Association icaunaise aide aux étudiants	200
	3	Association Romarin	500
	4	St-Exupéry – Association sportive USEP	500
	5	Amicale des Joyeux Loupiots	200
	6	Prévention routière	100
	7	Université pour tous du Jovinien (UTJ)	1300
SOUS-TOTAL		3300	
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	1	Collège André Malraux de Paron	300
	SOUS-TOTAL		300
SOLIDARITE EMPLOI LIENS SOCIAUX	1	Acticomm 89	200
	2	ADAVIRS	500
	3	AFAPA Accueil familles parloirs	200
	4	Amicale des Territoriaux du Jovinien	15000
	5	Association des paralysés de France	300
	6	Bouchons d'amour	150
	7	BGE Nièvre Yonne	200
	8	Club de l'amitié du Jovinien	600
	9	Maladie de Menière les pieds sur terre	200
	10	Le Hameau s'éveille	800
	11	Musulmans de Joigny	4500
	12	UNRPA	600
	13	VMEH	200
SOUS - TOTAL		23450	
TOTAL		338950	

DIT que des conventions seront conclues, en vertu de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, avec les associations bénéficiaires de subventions de plus de 23 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2016,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir.

FIN-14-2016. SIMAD – Garantie d'un contrat de prêt

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

VU le contrat de prêt n° 44268 signé entre la SIMAD, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Joigny accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 210 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°44268.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

FIN-15-2016. SIMAD – Garantie d'un contrat de prêt

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

VU le contrat de prêt n° 44268 signé entre la SIMAD, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Joigny accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 92 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 44268.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

TVX-16-2016. Travaux divers – Demande de subventions

CONSIDERANT que plusieurs opérations, inscrites au budget primitif 2016, peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016,

VU les opérations éligibles en 2016, à savoir :

- Etablissements scolaires – sécurisation des écoles, construction ou réhabilitation d'éléments annexes tels que préaux, cours d'écoles, locaux techniques

	Montant de la dépense en € HT
Travaux divers dans les écoles	82 000,00
Réfection toiture école Marcel Aymé	41 000,00
Réfection d'une cour groupe scolaire Saint-Exupéry	20 000,00
Installation de jeux et sols souples maternelles Kergomard et Saint-André	25 000,00
Total	168 000,00

- Services à la population – bâtiments destinés à l'hébergement temporaire des professionnels médicaux

	Montant de la dépense en € HT
Aménagement d'une maison pour les internes de l'hôpital rue Maurice Genevoix	290 000,00

Aménagement bibliothèque de La Madeleine	82 000,00
Total	372 000,00

- Equipements touristiques

	Montant de la dépense en € HT
Remplacement bornes électriques et borne vidange camping cars	29 000,00

- Accessibilité des bâtiments recevant du public – équipements ou travaux favorisant l'accessibilité du cadre bâti

	Montant de la dépense en € HT
Travaux d'accessibilité suivant programme Ad'ap	158 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux détaillé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention sur ce programme auprès de l'Etat au titre de la DETR sur l'exercice 2016, au taux le plus élevé possible,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-17-2016. Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, fixant d'office, à titre automatique, les indemnités de fonction des élus au maximum à compter du 1^{er} janvier 2016, soit :

- pour le maire : 65 % de l'indice brut fonction publique 1015

- pour les adjoints : 27,5 % de l'indice brut 1015

VU la délibération du 11 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a fixé les indemnités des élus à hauteur de :

- 58,50 % de l'indice brut 1015, majoré de 15 % pour le maire

- 20,70 % de l'indice brut 1015, majoré de 15 % pour les adjoints

- 25 % de l'indemnité de fonction des adjoints pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 30 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 2 voix,

CONFIRME les indemnités prévues par la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014, à savoir :

- 58,50 % de l'indice brut 1015, majoré de 15 % pour le maire

- 20,70 % de l'indice brut 1015, majoré de 15 % pour les adjoints

- 25 % de l'indemnité de fonction des adjoints pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

RH-18-2016. Régime indemnitaire pour le personnel d'enseignement artistique

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88, qui prévoit que le conseil municipal fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du 1^{er} paragraphe de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 relatif aux indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement,

VU le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 et l'arrêté du 15 janvier 1993 relatifs à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves,

CONSIDERANT que les textes prévus pour la fonction publique d'Etat sont transposables à la fonction publique territoriale sur la base du principe de parité,

CONSIDERANT que le personnel de l'enseignement artistique peut bénéficier des primes et indemnités liées à leur grade,

VU le régime indemnitaire ci-dessous,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 31 voix,

ABSTENTION : Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

DECIDE d'instituer le régime indemnitaire suivant au profit d'agents du cadre d'emploi d'enseignement artistique titulaires et stagiaires :

➤ Indemnité heures supplémentaires d'enseignement (IHSE)

Ces indemnités sont versées aux agents effectuant un service excédant la durée maximale hebdomadaire fixé par leurs statuts particuliers, ils peuvent bénéficier du paiement d'heures supplémentaires selon les modalités prévues par le décret n° 50-1253.

Elles concernent les agents appartenant aux cadres d'emplois ci-après :

- Professeurs d'enseignement artistique

- Assistants d'enseignement artistique

Grades	Montant annuel de l'HSA au 1.7.2010	
	1 ^{ère} heure	Par-delà la 1 ^{ère} heure
Professeur hors classe	1 650,23 €	1 375,20 €
Professeur de classe normale	1 500,21€	1 250,18 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 069,77 €	891,47 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	971,68 €	809,73 €
Assistant d'enseignement artistique	923,21 €	769,34 €

- **En cas de service irrégulier, le taux horaire pour chaque grade est défini comme suit :**

Grades	Montant horaire des HSE au 1.7.2010
Professeur hors classe	47,74 €
Professeur de classe normale	43,40 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	30,95 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	28,11 €
Assistant d'enseignement artistique	26,71 €

➤ Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISO)

Cette indemnité, indexée sur le point indiciaire de la fonction publique, est attribuée aux membres des cadres d'emplois :

- **des professeurs territoriaux d'enseignement artistique**

- **des assistants territoriaux d'enseignement artistique.**

Elle comprend deux parts : (Montants annuels de référence au 1^{er} juillet 2010) :

- **une part fixe, liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves, dont le montant moyen annuel est de 1 199,16 € ;**

- **une part modulable, liée à des tâches de coordination du suivi des élèves compte tenu de l'organisation de**

l'établissement dont le montant moyen annuel est de 1 408,92 €.

AUTORISE le maire à fixer les montants individuels, dans la limite des plafonds fixés ci-dessus et de prendre les arrêtés correspondants,

PRECISE que cette délibération est applicable à compter du 1^{er} mars 2016, que ces primes ou indemnités seront versées mensuellement au prorata de la durée hebdomadaire légale du travail et du temps partiel et qu'elles seront automatiquement revalorisées selon les textes en vigueur,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2016 du conservatoire,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

URB-19-2016. Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé

VU la loi du 4 août 1962, dite «loi Malraux» introduisant le secteur sauvegardé,

CONSIDERANT que le secteur sauvegardé concerne des centres de ville présentant un caractère historique et esthétique justifiant leur conservation, leur restauration et leur mise en valeur,

VU l'arrêté ministériel du 10 mars 1995, par lequel le secteur sauvegardé de la ville de Joigny a été créé,

CONSIDERANT que le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PSMV) est le document d'urbanisme destiné à se substituer au plan local d'urbanisme de Joigny,

VU le PSMV arrêté le 12 décembre 2013 après de longues années d'études,

VU l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur désigné dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 décembre 2014 au 23 janvier 2015,

VU le contrat de ville signé le 6 juillet 2015 par la ville de Joigny, comportant notamment un volet relatif à l'amélioration du cadre de vie et la réhabilitation énergétique des logements,

CONSIDERANT que Joigny est la seule ville élue d'intérêt régional pour un programme global qui porte à la fois sur le quartier de La Madeleine et le centre ancien,

VU le projet de revitalisation du centre ancien,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de faire évoluer le PSMV au regard de ce projet,

VU l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2016 approuvant le PSMV,

CONSIDERANT qu'en l'état actuel le PSMV peut faire obstacle au projet de revitalisation du centre ancien,

VU l'étude pré-opérationnelle qui doit se dérouler entre mars 2016 et mars 2017 qui permettra de définir quelles actions et quels dispositifs seront utilisés pour ce programme de revitalisation,

CONSIDERANT que la procédure la mieux adaptée sera engagée sur le PSMV, en prévision de ces actions (démolitions, démolitions-reconstructions, réhabilitations),

VU les articles R.313-14, L.313-1 et R.313-22 du code de l'urbanisme relatifs aux modalités de révision du PSMV et les mesures de publicité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'évolution du PSMV de Joigny selon la procédure la mieux adaptée (révision, modification ou autre),

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

ENV-20-2016. Plan de coupe de la forêt communale – coupe d'urgence

VU la délibération du 12 décembre 2003, par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan d'aménagement forestier 2004-2018,

VU le plan de surveillance des aérodromes,

VU le rapport établi par les services de la direction générale de l'aviation civile en vue de procéder à une vérification du respect des dispositions réglementaires de l'aérodrome de Joigny,

VU les écarts relevés, en particulier la présence d'obstacles dans les surfaces de dégagement de la piste,

CONSIDERANT que des coupes d'arbres ont été effectuées en particulier à l'ouest de la piste,

VU le rapport établi par le géomètre expert missionné par la ville de Joigny pour vérifier les écarts indiqués par la DGAC,

VU la nécessité de réaliser une coupe sur deux zones à l'est de la piste sur des superficies d'environ 3 000 m² et 7 000 m² (parcelles cadastrées A0287, A0294, F0757),

CONSIDERANT que cette coupe peut être réalisée par l'office national des forêts dans le cadre d'une procédure d'urgence en complément au plan d'aménagement forestier,

CONSIDERANT que ces parcelles pourront être utilisées pour la plantation de sapins qui seront employés chaque année pour les fêtes de Noël,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de coupe d'urgence sur une superficie d'environ 10 000 m² sur les parcelles cadastrées A0287, A0294, F0757,

DECIDE de confier à l'office national des forêts, la gestion de cette coupe et de vendre le bois au meilleur prix,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

MAN-21-2016. Programme des fêtes et cérémonies pour l'année 2016

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur les comptes 6232 «fêtes et cérémonies» et 6257 «réceptions», au titre de l'année 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'imputer sur le compte 6232 «fêtes et cérémonies», les dépenses afférentes aux événements suivants, d'une manière générale, l'ensemble des dépenses ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- concerts
- festivals
- feux d'artifices
- cérémonies patriotiques
- cérémonies de jumelages
- animations diverses
- animations seniors
- projets intergénérationnels
- ...

DECIDE d'imputer sur le compte 6257 «réceptions», les dépenses liées aux frais de réception :

- vins d'honneur
- vœux du maire
- ...

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

MAN-22-2016. Services culturels – Approbation du programme 2016 et demandes de subventions

VU le programme culturel élaboré par les services culturels pour l'année 2016,

CONSIDERANT que des expositions sont prévues à l'espace Jean de Joigny pour un budget de 5 050 € :

14 novembre 2015 – 24 janvier 2016 : Alexandra de Prinsac, peintures.

30 janvier 2016 – 6 mars 2016: Variations autour de Ravel, dessins de François Canard

12 mars – 10 avril 2016 : Alexandre Mijatovic, sculptures

16 avril – 8 mai 2016 : Mathilde Caylou, verre contemporain

14 mai – 3 juillet 2016 : Hommage à Philippe Mottron, peintures

9 juillet – 4 septembre 2016: Ismail Yldirim, peintures

10 septembre – 6 novembre 2016 : expo cinéma

12 novembre – 15 janvier 2017 : résidence Frédéric Couraillon - 4 rdv : 12/11 peintures, 26/11 : gravures, 17/12 : sculptures, 7/01 : présentation travail résidence. Inauguration en fin d'exposition pour présenter le travail de la résidence le 14 janvier 2017.

VU le programme du service de l'animation de l'architecture et du patrimoine, dont le budget est de 5 000 € :

- Centenaire de la Première Guerre Mondiale :

Exposition «1914-1918 Joigny – Joigny-sur-Meuse»

Visite-spectacle «Joigny en 1916»

Visite sur tablette pour les scolaires et les familles

- Exposition au musée de la Résistance sur les services de renseignements pendant la Seconde Guerre Mondiale

- Journées du patrimoine de pays (juin 2016)

- Journées européennes du patrimoine (septembre 2016)

CONSIDERANT que la médiathèque développera des expositions et des animations sur les deux lieux de lecture publique de la ville, sur des thèmes variés en partenariat avec les thématiques retenues conjointement par le service événementiel et les autres services culturels de la ville, pour un coût de fonctionnement de 3 000 €,

CONSIDERANT que le conservatoire à rayonnement communal organise les animations, actions pédagogiques et de médiation suivantes, en partenariat avec les autres services, permettant une véritable ouverture sur un large public, et des formations musicales, théâtrales approfondies et diplômantes pour un montant de 28 200 € :

- Lumières d'hiver
- En revenant du marché
- Joigny-sur-scène
- Chœur de femmes de la Madeleine
- «Impro +»

VU l'inscription du conservatoire à rayonnement communal dans le schéma des enseignements artistiques du département de l'Yonne (catégorie 2),

CONSIDERANT que le budget des spectacles et concerts se décompose comme suit :

Festival Piano en nocturne	3 000 €
Les Vendredis de Debussy	50 000 €

CONSIDERANT que dans le cadre du cinéma, des actions seront organisées tout au long de l'année, telles que l'accueil de réalisateurs, acteurs, des animations et l'inauguration de la salle Agnès Varda pour un montant de 5 000 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Madame Olivia LAWSON-PLACCA, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Christine DEVILLECHABROLLE, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Madame Gaëlle LASSUCE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 31 voix,

ABSTENTION : Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

APPROUVE les programmes 2016 des services culturels : animation de l'architecture et du patrimoine, espace Jean de Joigny, médiathèque, conservatoire à rayonnement communal et cinéma tels que présentés,

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016,

SOLLICITE des subventions auprès du conseil départemental de l'Yonne, du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, de la DRAC et de tout autre organisme pour ces programmes aux taux les plus élevés possible,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

ADM-23-2016. Conseil d'administration du CCAS – Remplacement de Madame Olivia LAWSON-PLACCA

VU la lettre du 24 décembre 2015, par laquelle Madame Olivia Lawson-Placca a fait part de son souhait de démissionner du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS),

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de procéder au remplacement de Madame Lawson-Placca au sein de cette instance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Monique PAUTRE pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

ADM-24-2016. Conseil d'administration de la SIMAD – Remplacement de Madame Frédérique COLAS

VU l'élection de Madame Frédérique Colas, adjointe au maire, en qualité de vice-présidente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté depuis le 4 janvier 2016,

VU la charge de travail de Madame Colas,

VU la démission du conseil d'administration de la SIMAD de Madame Frédérique Colas,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de procéder au remplacement de Madame Colas au sein de cette instance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Françoise DEPARDON pour siéger au sein du conseil d'administration de la SIMAD.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures.